



Réponse de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°4384 du 3 juillet 2026 de Monsieur le député Marc Baum relative aux aides d'État octroyées à la société Indorama.

- 1. La liste des aides d'État accordées à la société Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. depuis 2019, telle que publiée par la Commission européenne, est-elle complète et exacte ? Dans la négative, Monsieur le Ministre peut-il me fournir les détails relatifs aux aides publiques qui ne figurent pas dans cette liste ?**

Il convient de rappeler que les aides d'État soumises aux obligations de transparence prévues par le droit de l'Union européenne font l'objet d'une publication dans le registre public de la Commission européenne dénommé Transparency Award Module (TAM). En dehors du TAM, le ministère de l'Économie, ne divulgue pas les montants individuels d'aides d'État accordées aux entreprises concernées.

La liste des aides d'État accordées à la société Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. depuis juillet 2016, date à partir de laquelle les informations sont disponibles dans le TAM, tel que publié par la Commission européenne, est complète et exacte.

Il convient de noter que la société Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. a changé de dénomination en 2023. Avant cette date, elle était enregistrée sous le nom de Textilcord Steinfurt S.A. Grâce au numéro matricule de l'entreprise, il est possible de retracer l'historique complet des aides d'État publiées, indépendamment de ce changement de nom.

L'ensemble des aides d'État publiées en faveur de l'entreprise Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. depuis juillet 2016 est consultable sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/competition/transparency/public>.

- 2. Monsieur le Ministre peut-il indiquer l'ensemble des aides d'État accordées à la société Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. par le Ministère de l'Économie avant 2019, et ce depuis 2006 ? Monsieur le Ministre peut-il également préciser, pour chacune de ces aides, les montants accordés ainsi que les bases légales sur lesquelles elles reposent ?**

Veuillez-vous référer à la réponse à la première question.

- 3. Des demandes d'aides d'État introduites par la société Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. sont-elles encore en cours de traitement ? Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il m'informer des montants des différentes demandes ainsi que des références aux législations sur lesquelles elles reposent ?**

À ce jour, aucune demande d'aide introduite par la société Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. n'est en cours d'examen auprès du ministère de l'Économie.

Luxembourg, le 13/07/2026

Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme

(s.) Lex Delles